

2012-0210  
2012-02-21

## **Cambrex TCCA**

### **POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

**GRANULÉS SOLUBLES**

SOLIDE GRANULEUX

GARANTIE :

Chlore actif

présent sous forme de Trichloro-S-Triazinetrione

90%

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 30464 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON



CORROSIF

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Sani-Marc Inc.  
42 Rue de L'Artisan  
Victoriaville, QC  
G6P 7E3

CONTENU NET: 48-1060 kg

**MODE D'EMPLOI :**

Ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un pesticide enregistré en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU'QWNGUXŽ VGO GP VU :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**GP'ECUF)KJ CNCVIQP** <Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif si ingéré. Peut causer une irritation des yeux ou de la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Agent oxydant fort. Si le produit est contaminé, peut causer un incendie ou une explosion. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire et de fumer. Laver les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau chaude avant de les porter de nouveau. Ne pas porter de souliers contaminés. Éviter de contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs en nettoyant l'équipement ou en éliminant des déchets.

**ENTREPOSAGE :**

Conservé dans le contenant d'origine durant l'entreposage. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des fertilisants ou de tout autre pesticide. Tenir loin du feu et des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou avec l'organisme provincial de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )